ASSET ALLOCATION ADVISORS
Société Anonyme au capital de 2.000.000 Euros
Siège Social : 3 avenue Hoche 75008 PARIS
PARIS B 410 204 390

96B16686

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 14 décembre 2004

L'an deux mille quatre,

Le 14 décembre,

à 15 heures,

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
15 AVR. 2005
N° de dépôt : 24078

Les Membres du Conseil de Surveillance de la société Asset Allocation Advisors se sont réunis au 3 avenue Hoche 75008 PARIS, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Chaque membre du Conseil de surveillance émarge le registre des présences en entrant en séance.

Sont présents et ont signé le registre des présences :

Monsieur Jean-Louis MILIN	Président
Monsieur Jack AVRY	Vice-Président
Monsieur Dominique BENOIT	Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Stéphane DEMOLY	Membre du Conseil de Surveillance

Absents excusés

Monsieur Loïc de GUICHEN	Membre du Conseil de Surveillance
Mademoiselle Solange SALEM	Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Joan PIERSON	Censeur

Assistent également à la séance :

Monsieur Jean MOREAU	Président du Directoire
Monsieur Stéphane CORSALETTI	Membre du Directoire
Monsieur Julien MECHLER	Membre du Directoire
Monsieur William MUSSAT	Membre du Directoire

Mademoiselle Josiane FABRE — Secrétaire du Conseil

Le Conseil réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

.....

extrait certifié conforme
Le Secrétaire

- Modification dans la composition du Directoire de Asset Allocation Advisors

Le Président du Conseil expose que dans le cadre de la stratégie de développement de Asset Allocation Advisors à l'international, il est important de renforcer ce pôle et le Conseil, soucieux de voir représenté au Directoire l'ensemble des activités développées au sein de l'entreprise, décide de la nomination d'un nouveau membre, afin de mieux répartir les rôles au sein de la direction. En conséquence, tous les Membres ont remis leur mandat à disposition du Conseil de Surveillance qui accepte ces démissions.

La candidature de Basile Schlumberger qui a rejoint AAA en mai 2000 après avoir passé six ans chez ABN AMRO Asset Management à Londres, est proposée. Il occupe à ce jour le poste de Product manager et pourrait à ce titre avoir en charge d'accompagner le développement d'Asset Allocation Advisors à l'international.

La séance est suspendue.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide dans ce cadre de porter à cinq le nombre de mandats de Membres du Directoire et de nommer en qualité de Membres du Directoire de Asset Allocation Advisors, pour une durée de quatre ans à compter du 14 décembre 2004 – soit jusqu'au 14 décembre 2008 – MM. Jean MOREAU, Stéphane CORSALETTI, Julien MECHLER, William MUSSAT et Basile SCHLUMBERGER.

Chacun des Membres du Directoire a déclaré par avance qu'il acceptait son mandat. Chacun d'eux a déclaré en outre, qu'il continuait de satisfaire à la limitation requise par la loi pour ce qui concerne le cumul du nombre de sièges de membres du Directoire, Directeur Général unique, Président du Conseil d'Administration ou Directeur Général de Sociétés Anonymes qu'une même personne peut occuper, qu'il n'était frappé de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une société par application de la législation en vigueur et qu'il continuait de satisfaire à la limite d'âge fixée par les statuts.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux Assemblées d'Actionnaires. Toutefois, il devra recueillir l'accord préalable du Conseil de Surveillance pour les actes, opérations et engagements spécifiés à l'article 14 des statuts.

Le Directoire exercera, comme le veut la loi et les statuts, collégialement les fonctions qui lui incombent.

Le Conseil de Surveillance nomme ensuite, en qualité de Président du Directoire de Asset Allocation Advisors, M. Jean MOREAU pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

M. Jean MOREAU a déclaré par avance accepter ces fonctions, si elles venaient à lui être confiées.

Le Conseil de Surveillance confère à M. Stéphane CORSALETTI, la qualité de Directeur Général, pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

Le Conseil de Surveillance confère à M. Julien MECHLER, la qualité de Directeur Général pour la durée de son mandat de membre du Directoire, avec le titre de Directeur Général Adjoint.

MM. CORSALETTI et MECHLER ont déclaré par avance accepter ces fonctions, si elles venaient à leur être confiées.

Conformément à la loi et aux statuts, le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Les actes engageant la Société vis-à-vis des tiers sont valablement réalisés sur sa seule signature. Le Président du Directoire peut valablement donner procuration à un tiers, pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Président du Directoire continuera de représenter la Société dans ses rapports avec les tiers.

- Démission d'un membre du Conseil et cooptation d'un nouveau membre

Le Directoire a été informé par courrier en date du 15 novembre 2004, de la démission de Monsieur Olivier Roy de ses fonctions de Membre du Conseil de Surveillance de Asset Allocation Advisors, et ce à effet immédiat.

Le Président indique au Conseil qu'il a la faculté, conformément aux dispositions de l'article L. 225-78 du code de commerce et de l'article 15 alinéa 5 des statuts, de procéder à une nomination à titre provisoire.

Il propose donc que M. Kevin SMITH, Chief Investment Officer Equities au sein d'ABN AMRO Asset Management à Londres, soit coopté par le Conseil.

Il offre ensuite la parole à ses membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil de surveillance, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L. 225-78 du Code de commerce et l'article 15 alinéa 5 des statuts, coopte en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance

- Monsieur Kevin SMITH,
- né le 29 avril 1963 à Edgware, England
- demeurant 4A Gloucester Park Apartments - Ashburn Place – Kensington London SW7 4LL

pour la durée du mandat de M. Olivier ROY restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Conformément à la Loi et aux statuts, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

M. Smith a fait savoir par avance qu'il acceptait le mandat de membre du Conseil de surveillance ayant précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé après lecture par le Vice-Président et un Membre du Conseil de Surveillance.